

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 12-175-1911 autorisant les fonctionnaires coloniaux à faire partie l'Association Franco-Indochinoise.

n° 12-175-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 avril 1911

Numéro JO
n° 175 du 01/06/1911

Date du numéro
1 juin 1911

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des Colonies a Messieurs les Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies. L'Association Franco-Indo-Chinoise a été fondée à Paris le 9 novembre 1910. Elle se propose de favoriser et de multiplier les relations de la France avec l'Indo-Chine, de rechercher les moyens propres à consolider et développer la colonisation française, et l'éducation économique et sociale des indigènes dans notre colonie d'Extrême-Orient. Ce mouvement a pour but d'indiquer toutes les modifications qu'il paraîtra utile d'apporter à la législation de l'Indo-Chine et d'en faire l'objet de propositions de lois, décrets, résolutions et traités, et de défendre auprès des pouvoirs publics tous les intérêts français moraux et économiques en Indo-Chine, J'ai l'honneur de vous faire connaître que J'autorise les fonctionnaires coloniaux à faire partie de cette Association.

MESSIMY.